

Formation



Les clés de l'organisation collective : travailler à plusieurs en agriculture

26 & 27 novembre 2020 - Cavaillon

Objectifs de la formation :

Adopter la bonne forme juridique et les outils méthodologiques pour travailler à plusieurs en agriculture.

Identifier les facteurs de réussite d'un projet associatif.

Public visé : Paysan(ne)s et personnes en cours d'installation avec un projet d'agriculture de groupe. Pas de pré-requis nécessaire.

Coût de la formation : 280 € (à confirmer)

Pour les cotisants VIVEA : prise en charge totale de la formation par VIVEA (agriculteurs à titre principal, secondaire, cotisants solidaires, sous réserve de la disponibilité des crédits formation sur l'enveloppe annuelle VIVEA de 2000 €/contributeur))

Autres cas : nous consulter, devis à la demande.

Pour tous : **chèque de réservation obligatoire de 50€* à l'ordre de l'ADEAR 84**, le chèque ne sera encaissé qu'en cas de désistement moins de 48h avant le début de la formation.

Durée de la formation : 2 jours / 9h-17h / Repas tiré du sac le midi

Une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire suite à la formation.

Modalités pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques, de travaux en groupes, de témoignages et d'échanges d'expérience.

Renseignements et inscriptions :

Carla Scorsino, animatrice ADEAR 84 : carla.scorsino@adear84.fr / 07 82 58 56 89



CREDIT D'IMPOT A LA FORMATION

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

Plus de renseignements :
www.vivea.fr

ETRE REMPLACER POUR PARTIR EN FORMATION

Afin de vous permettre de vous faire remplacer pendant que vous êtes en formation, certains départements/régions, ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût de ce service.

Plus de renseignements :
www.servicederemplacement.fr

